

SYLVATUB

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE
DANS LA FAUNE SAUVAGE EN FRANCE



Plateforme d'épidémiologie en santé animale (Plateforme-ESA)

Editorial

Par Edouard REVEILLAUD,
animateur national Sylvatub



J'ai le plaisir de vous faire parvenir ce 3^e bulletin Sylvatub qui me permet de vous donner les dernières nouvelles du dispositif.

En 2014, le nombre de suspicions ou de cas détectés par surveillance événementielle (examen de carcasse, SAGIR, blaireaux morts sur les routes) a progressé. La surveillance programmée s'est par ailleurs étendue à de nouveaux départements suite à des découvertes de blaireaux infectés autour de foyers bovins. Les nouveaux cas détectés en 2014 dans la faune sauvage sont, comme pour les précédentes années, toujours situés dans des zones d'infection des bovins. Aussi, malgré une bonne implication des tous les acteurs du dispositif, il est important qu'une grande vigilance soit maintenue en 2015 dans l'ensemble des départements.

Dans ce numéro, vous trouverez les nouveautés apportées au dispositif en ce début d'année et notamment la redéfinition de la carte des niveaux de surveillance. En page 2, quelques informations facilitant la mise en œuvre de la surveillance chez les blaireaux sont rappelées puis un

Dans ce numéro

Nouveautés	1
Découverte d'un 5 ^e cas d'infection à <i>M. bovis</i> chez un chevreuil en France	2
Lancement de la surveillance programmée 2015 chez les blaireaux	2
La surveillance 2014 chez les blaireaux est quasiment achevée	3
Entretien avec la Fédération des chasseurs des Ardennes	4

point est fait sur la surveillance des blaireaux en 2014. Ce bulletin est enfin l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs du dispositif et particulièrement la Fédération des chasseurs des Ardennes pour avoir accepté de répondre à l'interview (voir en dernière page).

Bonne continuation à toutes et à tous !

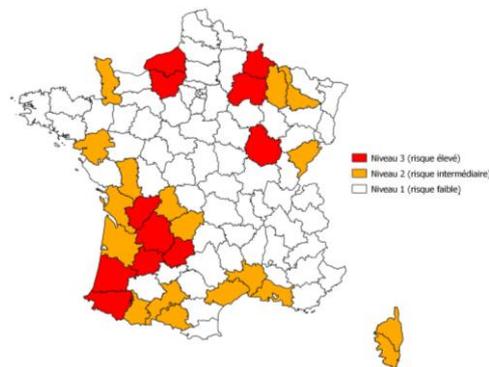
Nouveautés (disponibles sur www.plateforme-esa.fr)

La nouvelle carte des niveaux de surveillance

Le 7^e comité de pilotage Sylvatub s'est tenu le jeudi 4 décembre 2014. Les partenaires présents à cette réunion (DGAI, Anses, FNC, ONCFS, GDS France, Coop de France, SNGTV, le Président des lieutenants de l'ovellerie de France et le Président des piégeurs agréés de France) ont validé de nouvelles orientations pour Sylvatub.

Les niveaux de surveillance Sylvatub ont ainsi été réévalués. Les départements de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres, du Doubs, des Hautes-Pyrénées et de la Gironde sont passés en niveau 2 de surveillance suite à la découverte de foyers bovins de tuberculose en 2014.

Inversement, les départements du Calvados, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne sont repassés en niveau 1. La note de service [DGAL/SDSPA/2015-96](http://www.dgal.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGAL/SDSPA/2015-96) du 3 février 2015 fait état de ces nouveaux niveaux de surveillance.



Niveaux de surveillance Sylvatub février 2015

Un diaporama des résultats Sylvatub 2012-2014 a été mis en ligne

[Le diaporama de présentation des résultats Sylvatub 2012-2014 est en ligne sur le site de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale](#)



Découverte d'un 5^e cas d'infection à *M. bovis* chez le chevreuil en France

Mycobacterium bovis a récemment été isolé sur un chevreuil en Dordogne. Cet animal, prélevé en janvier 2015, a fait l'objet d'une suspicion suite à l'observation par des chasseurs de ganglions mésentériques présentant un aspect anormal au moment de l'examen de la carcasse. Ces derniers ont immédiatement contacté le référent Sylvatub du département, qui a pris en charge la carcasse et l'a dirigée vers le laboratoire départemental de la Dordogne. L'autopsie du chevreuil au laboratoire n'a pas révélé de lésions évocatrices de tuberculose en tant que telles mais a mis en évidence l'ADN de la bactérie (PCR) dans les ganglions de l'animal.

Il s'agit du 5^e chevreuil infecté découvert en France. Trois autres cas avaient déjà été détectés en Dordogne entre 2010 et 2013 et un cas en forêt de Brotonne (Normandie) en 2005-2006. Contrairement aux trois premiers chevreuils infectés découverts en Dordogne qui présentaient de nombreuses lésions de tuberculose sur l'ensemble de l'appareil respiratoire, ce dernier



Crédit : Arend

Toute anomalie de type abcès interne sur une carcasse de grand gibier doit être signalée au référent Sylvatub du département

chevreuil infecté n'avait pas de lésions pleinement évocatrices de tuberculose. Il provient d'une commune du nord du département sur laquelle des cas de tuberculose ont déjà été mis en évidence dans des élevages de bovins, sur des blaireaux et des sangliers. Le rôle du chevreuil dans l'épidémiologie de la tuberculose, considéré jusqu'alors comme assez marginal, fait actuellement l'objet d'une étude coordonnée par l'ONCFS et l'Anses en partenariat avec la FDC24, le LDAR24, la DDCSPP24 et la FNC.

Cette découverte permet de rappeler l'importance de la surveillance via l'examen des carcasses de grand gibier et le rôle crucial des chasseurs dans cette surveillance.

Lancement de la surveillance programmée 2015 chez les blaireaux

A chaque département, ses modalités de surveillance chez les blaireaux !

Départements de niveau 1 : SAGIR classique : analyses réalisées uniquement en cas de lésions évocatrices de tuberculose découvertes sur des blaireaux collectés via le réseau SAGIR.

Départements de niveau 2 :

- SAGIR renforcé : analyses de tous les blaireaux collectés par le réseau SAGIR + collecte et analyse de 20 blaireaux/an/département découverts sur le bord des routes.
- Surveillance programmée par piégeage et analyse d'un échantillon de 15 blaireaux piégés en périphérie des foyers bovins ciblés dans un rayon d'un à deux kilomètres ou en zone de surveillance.

MEMO DDecPP

- ✓ Organiser au moins une réunion de mise en œuvre du dispositif avec les partenaires impliqués (DDT, FDC, ONCFS, GDS, GTV, LDA,...) ;
- ✓ Commander et mettre à disposition des acteurs de terrain le matériel nécessaire aux opérations (sacs, gants, fiches de collecte).

Départements de niveau 3 :

- SAGIR renforcé : idem départements de niveau 2.
- Surveillance programmée sur des échantillons de blaireaux plus importants dans les zones définies comme « infectées » et de « surveillance ».

Les DDecPP ont la mission d'organiser avec les partenaires locaux, la mise en œuvre de ces mesures de surveillance dans les départements concernés.

Pour vous aider dans son application, vous trouverez les modalités détaillées de ce volet de surveillance dans la note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8129 du 29 juillet 2013](#).

MEMO ONCFS et FDC

- ✓ Collecter et acheminer au laboratoire départemental les cadavres de blaireaux trouvés dans le cadre du réseau SAGIR normal ou renforcé (+ cadavres de blaireaux en bord de route) ;
- ✓ Transmettre à l'animateur national, à la FNC ou à sa direction interrégionale, le registre Sylvatub complété tous les deux mois environ.

MEMO Laboratoires départementaux

- ✓ Envoyer tous les trois mois à l'animateur national Sylvatub les registres de prélèvements et les fiches nécropsiques ;
- ✓ Envoyer à l'animateur national Sylvatub au mois d'avril l'ensemble des fiches de prélèvement (surveillance programmée, SAGIR, examen de carcasse).

La surveillance 2014 chez les blaireaux est quasiment achevée

Les départements de niveaux de surveillance 2 et 3 ont pour la plupart d'entre eux poursuivi en 2014 des programmes de surveillance programmée initiés les années précédentes (tableau 1). Pour d'autres, comme le Calvados passé en niveau 2 en 2014, une surveillance chez les blaireaux a été mise en œuvre pour la première fois afin de vérifier l'absence de contamination des blaireaux dont les terriers sont à proximité immédiate avec de récents foyers bovins.

Les principaux résultats marquants de l'année 2014 concernent les départements ci-dessous.

Charente : La surveillance programmée en Charente s'est renforcée en 2014 avec le passage en niveau 3 du département. Ainsi, plus de 450 blaireaux ont été analysés en 2014. Des analyses sont encore en cours mais l'infection a déjà été confirmée sur 22 blaireaux, tous issus de la zone d'infection des bovins (7 blaireaux détectés en 2013 sur 172 analysés).

Ardennes : 4 blaireaux infectés ont été découverts en 2014 à proximité de foyers bovins sur 121 blaireaux analysés ou en cours d'analyse. En 2013, 6 blaireaux

infectés avaient déjà été détectés (sur 67 analysés). Les Ardennes sont passées en niveau 3 de surveillance Sylvatub courant 2013.

Lot-et-Garonne : 2 blaireaux infectés découverts dans la zone infectée sur 123 blaireaux analysés. Un premier blaireau infecté avait été découvert en 2013.

Landes : 7 blaireaux infectés ont été détectés en 2014 sur un échantillon de 108 blaireaux analysés issus de la zone infectée au sud du département. Le premier blaireau infecté était découvert dans le département en 2013.

Côte-d'Or, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques : Des blaireaux infectés continuent d'y être régulièrement détectés mais toujours dans les zones d'infection des bovins.

Dans les autres départements ayant engagé une surveillance chez les blaireaux, aucun blaireau infecté n'a pour le moment été découvert. Cependant, certaines analyses sont encore en cours. **Un bilan définitif sera dressé au printemps 2015.**

Tableau 1 : Résultats intermédiaires de la surveillance 2014 chez les blaireaux dans les départements de niveaux 2 et 3
Ce tableau est un bilan provisoire des résultats depuis le 1^{er} janvier 2014. Des analyses sont en cours ou n'ont pas encore été centralisées. Seuls les blaireaux présentant un résultat d'analyse interprétable sont mentionnés.

Département	Surveillance événementielle		Surveillance programmée	
	Nombre de blaireaux analysés	Nombre de blaireaux infectés (spoligotype*)	Nombre analysés / prévisionnel	Nombre d'infectés (spoligotype*)
Ardennes	9	0	121 / 123	4 (BCG)
Ariège	0	/	15 / 30	0
Bouches-du-Rhône	1	0	0 / 15	/
Calvados	0	/	29 / 30	0
Charente	178	8 (BCG)	277 / 250	14 (BCG)
Charente-Maritime	4	0	En cours / 45	En cours d'analyse
Corrèze	7	0	33 / 45	0
Côte d'Or	1	0	685 / 400	25 (BCG) et 5 (GB35) 1 (indéterminé)
Dordogne	48	2 (BCG)	428 / 430	8 (BCG) 1 (indéterminé)
Haute-Garonne	0	/	/	/
Hérault	5	0	0 / 15	0
Landes	7	0	108 / 150	7 (F7)
Lot	1	0	19 / 50	0
Lot-et-Garonne	4	0	123 / 115	2 (F41)
Manche	1	0	0 / 45	/
Marne	3	0	23 /	0
Meurthe-et-Moselle / Meuse	2	0	13 / 30	0
Pyrénées-Atlantiques	14	0	213 / 250	4 (F7) et 1 (F15) 1 (indéterminé)
Saône-et-Loire	0	/	44 / 65	0
Seine-Maritime	1	0	17 / 15	0
Haute-Vienne	14	0	15 / 45	0
Yonne	17	0	56 / 90	0

*spoligotype= souche génétique de la mycobactérie

Entretien avec la Fédération des chasseurs des Ardennes

Sylvatub : Comment avez-vous réagi lors de la mise en évidence de la tuberculose bovine dans le département ?

Sylvain Debrielle & Anthony Mérieau : Les deux premiers cas ont d'abord fait l'objet de rumeurs. Les services vétérinaires nous ont ensuite informés officiellement. Au début, les éleveurs ont immédiatement désigné la faune sauvage. Après quelques semaines de discussion, nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il valait mieux agir ensemble sans délai plutôt que de chercher un responsable. La tuberculose bovine touche désormais quelques troupeaux bovins et quelques blaireaux dans les Ardennes. C'est donc plus que jamais le moment d'unir nos forces pour lutter ensemble contre cette maladie. Le préfet s'est aussi rapidement investi dans le dossier en créant un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés : éleveurs, GDS, chasseurs, piégeurs et lieutenants de louveterie ainsi que les services de l'Etat. Ce comité de pilotage réunissant des acteurs dont l'entente n'était pas forcément évidente a été l'occasion d'échanges et d'explications avec les autres partenaires, ce qui nous permet dorénavant d'avancer ensemble dans la bonne direction !

« C'est le moment d'unir nos forces pour lutter ensemble contre cette maladie »

Sylvatub : Comment est venue l'idée de proposer une formation spécifique au piégeage à destination des éleveurs ?

SD & AM : Lors d'une réunion du comité de pilotage, deux constats ont été faits : le dispositif de piégeage devait être étendu suite à la détection de blaireaux infectés, mais les piégeurs actifs étaient peu nombreux sur les secteurs concernés. De plus, les éleveurs dont les troupeaux furent contaminés ainsi que leurs voisins étaient en attente de résultats d'analyses sur les blaireaux vivant autour de leurs exploitations. Nous avons alors proposé d'organiser une formation destinée spécifiquement aux éleveurs, ce qui permettait d'augmenter le nombre de piégeurs pour une meilleure répartition du travail et d'impliquer les principaux intéressés dans le piégeage. La Présidente du Groupement de défense sanitaire (GDS) a joué un rôle important en contactant directement une grande partie des éleveurs. Cela a très bien fonctionné puisque, le 20 mars dernier, en pleine période de semis, 19 éleveurs se sont déplacés pour suivre la formation. Celle-ci a duré 16 heures, comme prévu dans le code de l'environnement. Depuis le GDS nous a fait part de la satisfaction des éleveurs-piégeurs. A ce sujet, le nouveau Préfet a tenu, peu après sa prise de fonction, à adresser une lettre de remerciements et de félicitations pour l'excellente coopération entre la FDC et les éleveurs.



Sylvain Debrielle

*Directeur de la
fédération
départementale des
chasseurs des
Ardennes*



Anthony Mérieau

*Technicien supérieur à
la fédération
départementale des
chasseurs des
Ardennes*

Sylvatub : Quelles sont vos relations avec ces nouveaux piégeurs ? Une aide ou un « parrainage » a-t-il été mis en place ?

SD & AM : L'aide s'est mise en place naturellement parce que le lieutenant de louveterie du secteur était présent à la formation. Cela a permis aux éleveurs de faire sa connaissance et de créer des liens. Depuis quelques-uns de ces nouveaux piégeurs ont pu demander de l'aide ou des conseils au lieutenant de louveterie ou à la FDC.

« Nous avons proposé d'organiser une formation au piégeage destinée spécifiquement aux éleveurs »

Sylvatub : Y a-t-il eu des conflits ou des inquiétudes sur l'avenir de ce dispositif ?

SD & AM : Non, au contraire ! Depuis la formation, les relations se sont apaisées entre éleveurs et piégeurs. Les seules inquiétudes sur l'avenir c'est, d'une part, l'impression forte que de toute façon, les blaireaux se recontaminent par les terriers infectés et d'autre part, une difficulté probable pour maintenir un investissement des chasseurs sollicités pour faire des prélèvements sur les sangliers chassés. Pour entretenir la motivation, la FDC envoie un courrier à chaque personne qui a fait des prélèvements, elle fait aussi un point d'étape dans chaque numéro de sa revue, avec les actualités, le nombre de cas, etc.

Questions et propos recueillis par E. FAURE (Vétérinaire à la FNC)